

Les pensionnés de ma circonscription qui sont hébergés dans les foyers pour personnes âgées réclament que le gouvernement prenne des mesures concrètes, en vue de pallier la décision prise par le gouvernement du Québec relativement à l'augmentation de \$15 par mois de pensions de la sécurité de la vieillesse.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1972, le coût de leur pension sera porté à \$110 par mois, ce qui veut dire qu'ils ne toucheront réellement que \$9 de l'augmentation de \$15, comme il est précisé dans une lettre qui m'a été envoyée par M<sup>me</sup> Philippe Hinse, au nom de tous les pensionnaires du foyer Sainte-Anne-Marie, de Danville . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député devrait proposer la motion immédiatement.

**M. Beaudoin:** Très bien, monsieur l'Orateur.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette question urgente soit débattue et que les pensionnés reçoivent ce que la Chambre a voté. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin):

Que le gouvernement prenne les mesures adéquates pour faire en sorte que les pensionnés du Québec reçoivent vraiment la totalité de la somme octroyée par le gouvernement en vertu du bill C-207.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La motion de l'honorable député n'est pas recevable, car il la propose en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, alors qu'il s'agit vraiment d'une motion qui devrait être présentée en vertu des dispositions de l'article 26. L'honorable député demande le consentement unanime de la Chambre pour débattre cette question urgente, afin que les pensionnés reçoivent réellement le montant que la Chambre a voté. En d'autres termes, il demande la tenue d'un débat d'urgence, et une telle motion doit être proposée en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement.

\* \* \*

### LES DISTINCTIONS ET DÉCORATIONS

#### DÉPÔT DES DÉCRETS DU CONSEIL RELATIFS AU PROTOCOLE

[Traduction]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer des décrets du conseil dans les deux langues concernant le protocole pour le port des insignes des ordres et décorations canadiennes.

[Plus tard]

**M. Blair:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'avais l'intention de demander à ce stade-ci de nos travaux la permission de proposer l'ajournement de la Chambre afin qu'on puisse discuter du rapport de la Commission de la Fonction publique, mais, comme on a convenu de renvoyer ce rapport au comité, je demande l'autorisation de retirer ma proposition pour le moment.

[M. Beaudoin.]

## QUESTIONS ORALES

### LES FINANCES

#### LE DOLLAR CANADIEN—LA LIBRE FLUCTUATION— L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT SUR LE MARCHÉ DES DEVICES—LA POSITION DES AUTRES PAYS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de demander au ministre des Finances si le gouvernement et la Banque du Canada continuent à assurer depuis le début de l'année une fluctuation ordonnée du dollar canadien comme il nous l'a d'ailleurs affirmé récemment?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement est intervenu dans la caisse des changes simplement pour maintenir le bon équilibre du marché.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de demander au ministre s'il a consulté ses homologues d'autres pays pour connaître leurs réactions face à cette intervention quotidienne du gouvernement canadien sur le marché des devises? Le ministre a-t-il consulté ses homologues et peut-il nous assurer que cette formule leur agréera?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, les pays faisant partie de l'OCDE comprennent la position du Canada. A Paris, la semaine dernière, je me suis entretenu avec le Directeur général du Fonds monétaire international qui est au courant de la position du Canada et qui sait pourquoi nous laissons flotter notre dollar. De fait, une équipe spéciale de vérificateurs du Fonds monétaire international est venue à Ottawa il y a deux semaines et, comme c'est la coutume, s'est entretenue avec le gouverneur de la Banque du Canada et ses principaux collaborateurs, les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, le président du Conseil économique du Canada et moi-même. Ils ont dit comprendre la position du Canada sur cette question.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au ministre qu'il n'a pas répondu à ma question. J'aimerais lui demander jusqu'où le gouvernement du Canada croit pouvoir aller pour supprimer les fluctuations au jour le jour de la façon dont il entend le faire? Le ministre des Finances peut-il nous indiquer jusqu'à quel point, selon lui, le Canada peut accroître son avoir en devises étrangères dans le cadre de la doctrine qu'il a annoncée à la Chambre cet après-midi?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, la réponse que j'ai donnée au chef de l'opposition n'apporte rien de nouveau à la doctrine. Je ne me permettrais pas de conjectures surtout en répondant à une de ses questions, sauf pour dire que les problèmes auxquels se heurte le Canada quant au taux de change n'ont rien d'unique. D'autres pays du monde ont les mêmes problèmes parce que le dollar américain est faible actuellement.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, au cours de ses entretiens avec le Directeur général du Fonds monétaire international, le ministre des Finances ou les hauts fonctionnaires de la Banque du Canada lui ont-ils révélé que le Canada avait l'intention de mener ce qu'on pourrait appeler des opérations d'égalisation, et si oui quelle fut sa réaction?